

A faire la première fois :

. Télécharger le logiciel de lecture approprié :

Les liseuses ont un logiciel de lecture intégré, mais il faut télécharger Adobe Digital Edition sur votre ordinateur :

<http://www.adobe.com/fr/solutions/ebook/digital-editions/download.html>

Pour les liseuses Sony, télécharger Reader for PC :

http://www.sony.fr/support/fr/content/cnt-dwnl/prd-ebo/sony-reader-software-update-ver2300_03130-win/PRS-T3

Les liseuses Kindle d'Amazon ne peuvent pas lire les livres numériques des Médiathèques de la Baie (elles ne permettent de lire que les livres achetés sur Amazon).

. Créer un compte Adobe ID :

<https://accounts.adobe.com/?promoid=KRUVI>, cliquer sur « Obtenir un Adobe ID ».

. Renseigner le compte dans votre logiciel de lecture :

Sur l'ordinateur, dans Adobe Digital Editions, compléter les informations ID Adobe et mot de passe : « Aide » > « Autoriser l'ordinateur ».

Brancher la liseuse à l'ordinateur, l'autorisation de la liseuse se fait automatiquement.

Pour la liseuse Sony : autoriser la liseuse dans la partie Reader for PC/MAC : « Info » > « Autoriser ».

Votre matériel est prêt, vous pouvez désormais emprunter des livres numériques ...

Étape n°1 : Se connecter au site des Médiathèques de la Baie

mediathequesdelabaie.fr

« M'identifier » : nom et mot de passe

Étape n°2 : Rechercher un livre numérique

« En rayon » > « Livres numériques »

Étape n°3 : Emprunter un livre numérique

Choisir un livre numérique, cliquer sur « Emprunter ».

Étape n°4 : Télécharger le livre numérique emprunté

Fermer la fenêtre d'emprunt, aller dans « Mon compte » > « Mes prêts », cliquer sur « Télécharger le prêt numérique ».

Étape n°5 : Consulter le livre numérique emprunté

. Relier la liseuse à un ordinateur.

. Sur l'ordinateur, dans Adobe Digital Editions, faire un clic droit sur le livre numérique, choisir « Copier sur la liseuse ».

Si le livre n'apparaît pas dans Adobe Digital Editions : faire un clic droit sur le fichier URL Link.acsm qui a été téléchargé et choisir « Ouvrir avec Adobe Digital Editions ».

. Débrancher la liseuse de l'ordinateur.

. Sur la liseuse, sélectionner le livre numérique dans la bibliothèque, *lire*.

Étape n°6 : Délai de consultation des livres numériques et restitution.

Le délai de consultation des livres numériques dépend de l'éditeur. Il est souvent de 21 jours. Au-delà du délai, le livre ne sera plus consultable.

Pour restituer le livre numérique avant expiration du délai, aller dans Adobe Digital Editions sur l'ordinateur, faire un clic droit sur le livre, choisir « Restituer l'élément emprunté », « Restituer ».

Le livre disparaîtra de votre compte des Médiathèques de la Baie le lendemain.

Bonne lecture numérique !